

EXERCICE D'EVACUATION



PUBLIC CONCERNE

L'ensemble du personnel

Prérequis : aucun



OBJECTIFS

- ✓ Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation et de la mise en sécurité
- ✓ Evaluer la mise en pratique des connaissances acquises antérieurement
- ✓ Mesurer les actions correctives ou complémentaires à mettre en œuvre.
- ✓ Répondre aux obligations du code du travail



ORGANISATION

Matériel pédagogique :

- Machine à fumée
- Déclencheur manuel de formation

Intervenant : Pompier ou formateur spécialiste en sécurité incendie

Validation de l'exercice: inscription sur le registre de sécurité

Lieu de l'exercice : dans vos locaux et en extérieur

Dates de l'exercice : selon vos disponibilités



PROGRAMME

Avant l'exercice :

- Un scénario est mis en place en accord avec les responsables (utilisation de fumées, victimes éventuelles...).
- Il est indispensable de déclencher l'alarme incendie (manuellement ou avec une machine à fumée).

Pendant l'exercice :

- Des observateurs sont positionnés de manière stratégique au sein de l'établissement afin d'évaluer le comportement des personnes, l'application des consignes et le bon fonctionnement des moyens de secours.
- L'exercice est chronométré

Après l'exercice :

- Un compte-rendu est effectué avec les responsables.
- Un rapport de l'exercice vous sera remis par la suite.



CADRE REGLEMENTAIRE

Article R4227-39: La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

